

## **PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Du 31 mars 2015**

**Présents** : Mme Sylvie SECHET Mmes Paule MASSON, Martine HUIBAN, Sylvie MILLOT, et Mrs Marcel DUBOIS, Jürgen ALLEAUME, Sébastien DESBOURDES, Fabrice AUCOULON, Jean-Michel DUMAZERT.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Mr André MAUTRAIT pouvoir à Mr Sébastien DESBOURDES  
Mr Bernard PERUS pouvoir à Mme Sylvie SECHET  
Mme Nathalie GRILLON pouvoir à Mme Paule MASSON

**Retards** : Mme Anne OLIVER, Catherine LAVAUD, Aline VAUTHIER

**Personnel administratif** : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 19H10.

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Conformément au code des communes, Mme Sylvie MILLOT désignée en qualité de secrétaire de séance.

**2) Approbation compte rendu du 09/02/2015**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 09 février 2015.

**3) Ouverture investissement 2015**

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de faire une ouverture de crédit sur le budget 2015 afin de payer des factures suivantes :

20 927.06€ au compte 2313 : Situation n°3 du parc de Loisirs + Acompte n°3 (BEHC)  
57 725.44€ au compte 2315 : Situation n°1 des rues Alouettes et Champs (SOMELEC) + Acompte n°7 (BEHC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à procéder à une ouverture de crédit afin de payer les factures indiquées ci-dessus.

**4) Compte de Gestion Budget Communal 2014**

Mr DUBOIS, adjoint aux finances, informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 du budget communal a été réalisé par le receveur percepteur en poste à La Ferté Alais et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014 du budget communal et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune.

**5) Compte de Gestion Budget Eau 2014**

Le Maire adjoint aux finances informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 du budget eau a été réalisé par le receveur percepteur en poste à La Ferté Alais et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014 du budget eau et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif eau.

Arrivée de Mme LAVAUD à 19h20.

**6) Compte Administratif Budget Communal 2014**

Mr DUBOIS Marcel, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente aux membres du conseil municipal le compte administratif 2014 du budget communal qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses	746 219.03 €
Recettes	924 806.99 €
Excédent de clôture de fonctionnement :	178 587.96 €

## **Investissement**

Dépenses	952 993.35 €	
Recettes	1 102 128.22 €	
Excédent de clôture de d'investissement :		149 134.87 €

Hors de la présence de Mme Sylvie SECHET, maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif du budget communal 2014.

Arrivée de Mmes OLIVIER et VAUTHIER à 19h25.

## **7) Compte Administratif Budget Eau 2014**

Le Maire Adjoint aux finances présente aux membres du conseil municipal le compte administratif 2014 du budget eau qui s'établit ainsi :

### **Exploitation**

Dépenses	25 125.67 €	
Recettes	57 163.39 €	
Excédent de clôture d'exploitation :		32 037.72 €

### **Investissement**

Dépenses	34 982.32 €	
Recettes	25 137.71 €	
Déficit de clôture de d'investissement :		9 844.61 €

Hors de la présence de Mme Sylvie SECHET, maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 1 abstention, approuve le compte administratif du budget eau 2014.

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2014 afférent au budget eau et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 32 037.72 € (002)
- un déficit d'investissement de 9 844.61 € (001)

Madame le Maire demande au conseil municipal d'affecter une partie des résultats de l'exercice 2014 au compte 1068 du budget primitif eau 2015, soit 9 844.61 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention, décide d'affecter une partie des résultats de l'exercice 2014 au compte 1068 sur le budget primitif eau 2015 de 9 844.61 € et d'inscrire 22 193.11 € au compte 002

Arrivée de Mr PERUS à 19h30.

## **8) Vote des taux 2015 avec fiscalisation de la participation du SIARCE**

Mme le maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur l'augmentation des taux d'imposition par rapport à 2014 (étude de la commission finances) soit :

- Taxe d'habitation 10.31 %
- Foncier bâti 11.52 %
- Foncier non bâti 38.25 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Mme OLIVIER prend la parole. « En ces temps de crise il faut réduire les couts sur ce qui est superflus : Feux tricolore, caméras...et ne pas dépasser 1% d'augmentation ». Il lui est répondu que ces 2 postes ne sont pas inclus dans le budget. Mr DESBOURDES prend la parole et explique que Boissy est un village qui n'est pas beaucoup imposé, que les mandats précédents n'avaient pas augmentés les impôts depuis plusieurs années, ce qui nous porte préjudice maintenant. Qu'il aurait mieux fallu augmenter lentement pour avoir une trésorerie saine plutôt que de devoir augmenter d'un coup de 2%. Maintenant il faut absolument faire une augmentation sinon nous seront sous tutelle et de ce fait, nous n'aurons plus la main pour décider de ce taux et que ce dernier serait augmenter de 4, 5 ou 6%, ce qui fera bien plus de mal. Il rajoute que plus le taux sera bas et moins les subventions nous serons accordées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 8 voix pour et 7 voix contre, accepte les taux d'imposition pour l'année 2015 tels que présentés ci-dessus.

Mme le Maire précise que la somme de 19 363.34 € (dix-neuf mille trois cent soixante-trois euros et trente-quatre centimes) représentant la participation de la commune au SIARCE est fiscalisée et n'est pas incluse dans le montant des impôts directs à percevoir par la commune.

### **9) Indemnités des élus**

Mme le Maire demande au conseil municipal à la vue des finances (prévisions des dotations et des charges), de se prononcer sur la suspension des indemnités des élus pour 2015 afin d'équilibrer le budget primitif 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 voix pour et 2 abstentions, accepte de suspendre pour 2015 les indemnités des élus.

### **10) SEE : avenant DSP N°1**

Mme le Maire explique que les 13 500€ de la dotation doit retourner au poste EAU. La rue Sainte Barbe sera donc restaurée sans rien déboursier. Mme OLIVIER demande s'il la SEE n'a pas surfacturer par rapport à ce qui a été fait. Mme le Maire parle de confiance et Mr DESBOURDES complète en disant que la SEE rend beaucoup de service à la mairie et qu'il faut garder à l'esprit qu'il nous rende plus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention, approuve les termes de l'avenant n°1 du contrat de délégation de service public et autorise Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, le maire adjoint, à signer l'avenant n°1 du contrat de délégation de service public du service de l'eau potable de la commune de Boissy-le-Cutté.

### **11) SIARCE : contrat bassin Essonne Aval**

Mme le Maire présente le contrat bassin Essonne Aval du SIARCE. Mme OLIVIER demande quand sera pris en charge les ruissellements de la commune. Mme VAUTHIER explique que le SIARCE s'occupe de l'ensemble des communes et que nous ne sommes pas concernés pour le moment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention, approuve le projet de contrat de bassin « Essonne aval » 2015-2018, tel que présenté et autorise Mme le Maire à signer ledit contrat ainsi que tout document afférent nécessaire.

### **12) CCEJR : Reversement du fond d'amorçage**

Mme le Maire explique que par rapport au Nouvelles Activités Périscolaire, il y a 2 450€ à reverser à la CCEJR. Mme le Maire explique qu'il n'y a pas de NAP sur Boissy mais seulement une prolongation de la pause méridienne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité contre le reversement à la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde des crédits versés à la commune au titre du fonds d'amorçage.

### **13) Demande de réserve parlementaire : mise aux normes feux tricolores**

Mme le Maire expose que le projet de mise aux normes et le déplacement des feux tricolores sur la RD 191 et dont le coût prévisionnel s'élève à 66 706.80€ HT soit 80 048.16€ TTC est susceptible de bénéficier d'une réserve parlementaire.

Mr DESBOURDES explique que les feux ne sont plus aux normes et dangereux. Le dossier déposé est pour obtenir une subvention pour exécuter les travaux dans 1an ou 2ans. Deux demandes sont faites, une au titre des amendes de police et une parlementaire. Mme OLIVIER trouve le montant exorbitant (66 706.80€) juste pour remettre aux normes et que l'on pourrait utiliser la subvention parlementaire pour autre chose (un emploi pour un encadrement de jeune, par exemple).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 voix contre, autorise Mme le Maire à demander une réserve parlementaire pour la mise aux normes et le déplacement des feux tricolores sur la RD191.

### **14) Convention ASTE**

Mme le Maire présente la convention ASTE relative à la santé au travail. Cet avenant a pour objet de confier à l'Association pour la Santé au Travail en Essonne (ASTE) l'organisation du service de santé au travail pour l'ensemble du personnel communal de la mairie de Boissy le Cutté (titulaire, stagiaire, contractuel).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention ASTE relative à la santé au travail et autorise Mme le Maire à signer la convention.

### **15) Avenant PEDT 2015**

Mme SECHET reprend les horaires actuels en précisant que notre mandat n'a rien signé et qu'elle est contre ses horaires qui n'apportent rien aux enfants. Des nouveaux horaires sont proposés en mettant en place des NAP le mardi et le vendredi de 15h00 à 16h30. Le coût de ces NAP sera de 18 900€.

Mme le maire informe que le conseil d'école extraordinaire du 20 mars dernier a approuvé à l'unanimité l'avenant du PEDT 2015. Et rajoute que cet avenant propose la modification des horaires et le rajout d'activités temps libérés (ATL) pour la rentrée 2015.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'avenant PEDT 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant PEDT 2015 et autorise Mme le Maire à signer l'avenant PEDT 2015.

### **16) Animateur jeunesse**

Mme OLIVIER prend la parole et propose de prendre un animateur en contrat avenir pour le mercredi après-midi et les vacances pour nos jeunes boissillons. Elle souhaite une réunion jeunesse pour en parler. Mme SECHET répond que la commune finance déjà cela à la CCEJR, que cette compétence est transférée et qu'il n'y a pas de « jeunes malheureux » comme il est sous entendu. Malgré ce qui est mis à leur disposition pour permettre des distractions, les dégradations continuent. Dialogue sur l'intervention utile ou non d'un animateur.

### **17) Nom des Ecoles**

Mme le maire informe que les directrices d'écoles ont décidé de nommer les établissements scolaires par des noms de personnages féminins célèbres. Elles ont demandé aux enfants de voter et le résultat est le suivant :

Ecole maternelle : « Niki de Saint Phalle »

Ecole élémentaire : « Anne Frank »

Mme le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix contre, 3 voix pour et 2 abstentions, **DESAPPROUVE** le nom de « Niki de Saint Phalle » pour l'école Maternelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 voix contre, 12 voix pour et 2 abstentions, **FIXE** le nom de « Anne Frank » pour l'école élémentaire.

### **18) Règlement intérieur parc de loisirs**

Mme le maire présente le projet d'arrêté permanent relatif au règlement d'utilisation du parc de loisirs.

Mme Olivier demande le retrait de 2 phrases du règlement :

**Article 1** : « *Le parc de loisirs est réservé prioritairement aux résidents de la commune. Il est réservé aux activités associatives, sportives, scolaires et extrascolaires.* »

**Article 6** : « - de consommer de l'alcool ou d'absorber toutes matières illicites, »

Mme le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de l'arrêté permanent relatif au règlement d'utilisation du parc de loisirs avec les modifications.

### **19) Groupe de travail Jumelage**

Mme le maire évoque son souhait de créer un jumelage avec le Portugal. Elle demande aux membres du conseil municipal de réfléchir sur la création d'un groupe de travail.

### **20) Questions diverses**

Mme le Maire informe qu'elle a reçu une lettre d'une boissillonne l'informant de la profanation d'une sépulture. Une étude sur des heures d'ouvertures et de fermetures sera à l'étude.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 21H30.